IX

COMMODIEN ET LES INVASIONS DU Ve SIÈCLE

PAR P. COURCELLE
Professeur à la Sorbonne

Est-il opportun de ranimer une querelle éteinte? Peut-on apporter du neuf après tant de livres, d'articles et de comptes-rendus consacrés à l'énigme de Commodien depuis le début de ce siècle[1]? N'est-il pas présomptueux d'espérer établir, enfin, une certitude qui échapperait à la discussion?

Deux méthodes sont concevables, lorsque l'on veut déterminer l'époque à laquelle vécut ce poète. La méthode des ensembles paraît avoir fait faillite : les vers de Commodien sont à ce point hermétiques que l'on a pu les rapporter avec quelque vraisemblance tantôt au IIIe, tantôt au IVe, tantôt au Ve siècle[2]. Partant d'une idée directrice, chacun des érudits qui se sont passionnés pour ce problème a cru découvrir une foule d'indices en faveur de son propre système. L'histoire, la linguistique, la théologie ont été conviées à fournir des critères. Dans le feu de la discussion, on a même usé au besoin de l'argument *a silentio*, qui n'a aucune rigueur scientifique[3]. Mais les indices accumulés sont chaque fois contes-

1. La controverse fut particulièrement acharnée entre les années 1906 et 1913. On trouvera la bibliographie la plus détaillée chez J. Martin, *Christliche lat. Dichter (1900-1927)*, *Commodianus*, dans *Jahresberichte über die Fortschritte der klass. Altertumswiss.*, t. CCXXI (1929), p. 88-97. Dix pages de bibliographie et aucune certitude !

2. Un tableau commode des dates proposées par les différents auteurs est dressé chez A. d'Alès, *Commodien et son temps*, dans *Recherches de science religieuse*, t. II (1911), p. 615. Les dates extrêmes sont 238 et 466. Imagine-t-on un poète français dont on ne saurait préciser s'il a vécu en 1638 ou en 1866?

3. P. Lejay, c.-r. de Brewer, *Kommodian von Gaza*, dans *Revue critique*, t. LXIV (1907), 2, p. 209, n'en usait encore qu'avec précaution : « (Gennade) écrivait entre 467 et 469 à Marseille, et il n'en sait pas plus long sur un poète d'Arles qui versifiait entre 458 et 466 ! Et pas un mot chez Commodien qui soit un écho de la grosse querelle du semi-pélagianisme ! Si cela était, nous dirions : cela est. Mais il s'agit d'une hypothèse dont les fondements sont chancelants... » Il est beaucoup moins circonspect deux ans plus tard lorsqu'il rend compte de la dissertation de F. Zeller, *Die Zeit Kommodians*, Tübingen, 1909, dans *Revue critique*, t. LXVIII (1909), 2, p. 125 : « Il est inexplicable qu'un homme du tempérament de Commodien, personnel, violent, propre à dire son avis sur tout, n'ait pas un mot sur les controverses du Ve siècle : l'arianisme et le pélagianisme. » Ajoutons que Brewer, *Die Frage um das Zeitalter Kommodians*, p. 15-20, prétendit aussitôt découvrir chez Commodien une opposition formelle au semi-pélagianisme.

tables, puisqu'ils n'ont point fondé une certitude unanimement admise.

J'essaierai d'une méthode diamétralement opposée, en concentrant mon attention sur une seule page, considérée comme cruciale. Si l'indice que j'y crois découvrir est reconnu valable, il sera toujours temps (et ce ne serait même pas le plus difficile !) d'échafauder un système à partir de cette certitude.

Pour écrire l'*Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*[1], j'ai été conduit à examiner les divers textes latins où ces invasions pouvaient être mentionnées. A quel siècle faut-il attribuer la fameuse page de Commodien qui décrit une invasion gothique?

Sed quidam hoc aiunt : Quando haec uentura putamus?
Accipite paucis, quibus actis illa sequantur.
Multa quidem signa fient tantae termini pesti,
Sed erit initium septima persecutio nostra.
Ecce ⟨iam⟩ ianua⟨m⟩ pulsat et cogitur ense,
Qui cito traiciet Gothis inrumpentibus amne.
Rex Apollyon erit cum ipsis, nomine dirus,
Qui persecutionem dissipet sanctorum in armis.
Pergit ad Romam cum multa milia gentis
Decretoque Dei captiuat ex parte subactos.
Multi senatorum tunc enim captiui deflebunt
Et Deum caelorum blasphemant a barbaro uicti.
Hi tamen gentiles pascunt Christianos ubique,
Quos magis ut fratres requirunt gaudio pleni.
Nam luxuriosos et idola uana colentes
Persecuntur enim et senatum sub iugo mittunt.
Haec mala percipiunt, qui sunt persecuti dilectos :
Mensibus in quinque trucidantur isto sub hoste[2].

1. A paraître prochainement chez Hachette.

2. Commodien, *Carmen apologeticum*, v. 805-822, éd. Dombart, dans *C. S. E. L.*, t. XV, Vienne, 1887, p. 167-168. Je reproduis tel quel le texte de Dombart, sauf au v. 809 où il corrige *cogitur* en *cingitur* ; je m'expliquerai plus loin sur ce point. Une traduction de ce passage a été proposée par P. de Labriolle, *Hist. de la litt. lat. chrét.*, Paris, 1924, p. 247 ; je l'utilise en modifiant plusieurs détails : « Mais, disent certains, quand devons-nous croire que ces faits se produiront? Voici en peu de mots à la suite de quels événements ceux que j'annonce se réaliseront. Il y aura quantité de signes pour marquer le terme de cette ruine immense, mais le début en sera la septième persécution dirigée contre nous. Voici déjà qu'il frappe à notre porte et qu'il est pressé l'épée dans les reins, celui qui, promptement, passera le fleuve, tandis que les Goths feront leur ruée. Ils auront avec eux le roi Apollyon (= le Destructeur), nom funeste, pour disperser, les armes à la main, la persécution des saints. Il marche sur Rome avec de nombreux milliers de guerriers de son peuple, et, par

* * *

Cette page a surtout attiré l'attention depuis les travaux du P. Brewer. Celui-ci se persuada que la prédiction eschatologique de Commodien était faite *ex euentu*, d'après le récit de la prise de Rome par les Wisigoths du roi Alaric. Elle correspondrait à la description qu'Orose et saint Augustin ont faite du saccage de l'an 410[1]. En outre, elle ferait allusion à un événement contemporain de la rédaction : l'incursion des Huns qui eut lieu en 466[2].

Cette thèse rencontra quelques rares adhésions[3], mais suscita surtout une pluie d'objections, et parfois de quolibets ; en France, elle fut unanimement repoussée à la suite d'un compte-rendu incisif de Lejay[4]. Voici, en bref, les principaux arguments de Brewer et les objections auxquelles il se heurta.

Au v. 814, les mots « decretoque Dei » seraient, selon Brewer, une allusion à la prétention d'Alaric qui, lors de sa marche sur Rome, déclarait obéir à une voix sacrée[5]. Mais cette expression, rétorque Lejay, « est tout à fait banale[6] » et ne justifie en rien pareille conjecture.

Au v. 815, la captivité des sénateurs concorderait, si l'on en croit Brewer, avec le fait que, selon Augustin et Orose, il y eut très peu de sénateurs tués[7]. « Mais, répond Lejay, si l'on regarde le contexte, on voit que, chez Commodien, la captivité des sénateurs peint l'excès des maux subis par Rome[8]. » Le but d'Augustin et

une décision de Dieu, ne fait prisonniers qu'une partie des vaincus. Beaucoup des sénateurs pleureront alors dans leur captivité ; ceux qui sont vaincus par le Barbare blasphèment le Dieu des cieux. Cependant, ces gentils nourrissent partout les chrétiens ; c'est plutôt comme des frères qu'ils les recherchent, pleins de joie. Quant aux luxurieux, aux adorateurs de vaines idoles, ils les persécutent et font passer le sénat sous le joug. Voilà les maux que subissent ceux qui ont persécuté les aimés de Dieu : pendant cinq mois, ils sont égorgés sous cet ennemi. »

1. H. Brewer, *Kommodian von Gaza, ein Arelatensischer Laiendichter aus der Mitte des V. Jahrhunderts*, dans *Forschungen zur christl. Lit. und Dogmengesch.*, t. VI, 1-2, Paderborn, 1906, p. 30-39.
2. *Ibid.*, p. 51-60.
3. La plus notable est celle de M. Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, t. IV, 2, p. 397.
4. Cf. P. de Labriolle, *Histoire de la litt. lat. chrétienne*, p. 246-251.
5. Brewer, *Kommodian von Gaza*, p. 35.
6. Lejay, *art. cité*, dans *Revue critique*, t. LXIV (1907), p. 200 ; cf. W. Thiele, c.-r. de Brewer, *Die Frage um das Zeitalter Kommodians*, dans *Wochenschrift für klass. Philol.*, t. XXVIII (1911), p. 711, et L. Feulner, c.-r. du même livre, dans *Litt. Rundschau für das kath. Deutschland*, 1911, p. 486 et suiv.
7. Brewer, *Kommodian von Gaza*, p. 35-36.
8. Lejay, *art. cité*, p. 200.

d'Orose était, au contraire, de montrer que la plupart des sénateurs avaient été épargnés.

Les v. 817-818 rappelleraient le fait (attesté par tous les contemporains, Orose notamment) qu'Alaric prescrivit à ses troupes de respecter plusieurs sanctuaires chrétiens, considérés comme lieux d'asile[1]. Lejay conteste la valeur de ce rapprochement : « ... autre chose, dit-il, est de rechercher et de traiter les chrétiens comme des frères (Commodien), autre chose de respecter la vie des êtres réfugiés dans les églises (Orose)[2] ». Thiele fait observer qu'il n'y a, du reste, aucun rapport textuel entre ces vers de Commodien et le chapitre d'Orose relatif à la prise de Rome[3].

Au v. 820, l'expression « sub iugo mittunt » s'expliquerait, selon Brewer, parce que le sénat dut, en 409, sous la contrainte d'Alaric, déposer l'empereur Honorius et élever à la pourpre l'usurpateur Attale[4]. Interprétation conjecturale : cette expression, réplique Lejay, n'ajoute rien au v. 815 et peint seulement la honte des sénateurs réduits à la captivité[5].

Brewer reconnaît que deux circonstances du récit de Commodien s'accordent mal avec sa thèse : selon Commodien (v. 812), l'irruption des Goths interrompt une persécution que subissaient les chrétiens ; or, une persécution des chrétiens est impensable à Rome au v^e^ siècle ; d'autre part, au v. 817, ces Goths sont appelés *gentiles*, alors que les Wisigoths d'Alaric étaient chrétiens, de confession arienne. La solution de ces difficultés, d'après Brewer, est la suivante : les Goths sont dits ici païens, parce qu'ils sont assimilés aux Scythes, c'est-à-dire à Gog et Magog, peuples païens du Nord, dont l'irruption, selon l'allégorisme biblique (*Ezech.* XXXVIII), doit annoncer la fin du monde. Quant à la persécution des chrétiens, dont parle Commodien, il s'agirait seulement d'une persécution morale ; on sait qu'à la suite du saccage les païens incriminèrent les temps chrétiens, comme si le triomphe du christianisme avait provoqué la chute de Rome ; cette prétendue persécution ne

1. Brewer, *op. cit.*, p. 31-33.

2. Lejay, *art. cité*, p. 200 ; cf. A. d'Alès, *art. cité*, p. 515 : « On ne voit pas qu'ils (les Goths) se soient mis en peine de les rechercher comme des frères. Beaucoup moins idyllique est l'impression qui se dégage des allusions de saint Augustin et d'Orose. »

3. Thiele, *art. cité*, p. 715.

4. Brewer, *op. cit.*, p. 36.

5. Lejay, *art. cité*, p. 201 ; cf. Thiele, *art. cité*, p. 716.

serait donc rien d'autre que les blasphèmes des païens contre Dieu, indiqués au v. 816[1].

C'est sur ces deux points que les résistances à la thèse de Brewer furent particulièrement opiniâtres. Rien ne prouve, observe Lejay, que Commodien ait personnellement identifié les Goths avec Gog, dont il ne parle jamais ; quant à admettre que la persécution des v. 812 et 821 n'est rien d'autre que les blasphèmes du v. 816, c'est une conjecture gratuite et invraisemblable, par laquelle Brewer élude une difficulté réelle[2]. Plus inconsistante encore est la prétendue identification des Goths avec les bandes hunniques de 466[3] ! Lejay conclut en faisant les plus graves réserves sur les méthodes de travail de Brewer[4].

Celui-ci écrivit un nouveau livre pour se défendre contre toutes les critiques[5]. Il fit une grande place à la polémique personnelle et maintint ses points de vue sans les confirmer autrement. Sur les deux derniers points seulement, il modifia sa thèse. Il fit valoir que *gentiles* (v. 817) peut fort bien signifier au Ve siècle : *Barbares*, et non : *païens*[6]. D'autre part, il admit que la persécution des chrétiens est représentée par Commodien comme une vraie persécution sanglante, et non pas seulement comme une persécution morale, consistant en blasphèmes. Il imagina donc une explication nouvelle : le v. 812 signifierait, non que l'irruption du roi fait cesser

1. Brewer, *op. cit.*, p. 37-39.

2. Lejay, *art. cité*, p. 202.

3. Brewer, *op. cit.*, p. 59, réfuté par Lejay, *art. cité*, p. 203, et Thiele, *art. cité*, p. 737 et 742. Le principal argument de Brewer est un argument *a silentio* : Commodien ne nomme, à propos de la chute de Rome, que le sénat, non l'empereur ; donc la page a été écrite pendant l'interrègne de 465-467. Argument dérisoire ! Il y a contradiction évidente à rapporter les mêmes vers, comme fait Brewer, à la fois au saccage de 410 et à l'interrègne de 466. Du reste, l'empereur d'Occident siégeait à Ravenne, non à Rome ; il n'a pas été touché directement par le saccage de 410 ; Commodien a pu ne pas le mentionner, justement pour le ménager ; enfin, même pendant l'interrègne, il y avait toujours un empereur romain, en Orient. Nous verrons ci-dessous, p. 238, que les malédictions contre le sénat de Rome étaient de tradition depuis des siècles dans certains milieux chrétiens.

4. Lejay, *art. cité*, p. 209 : « La thèse de M. Brewer a contre elle la méthode même de l'auteur, ce mélange d'hypothèses, prises pour démontrées, et de raisonnements logiques déduits des hypothèses ; l'emploi de la dialectique ; la substitution du syllogisme à la confrontation des textes ; en un mot, toute une sophistique, dont j'ai donné quelques exemples et qui prouve que M. Brewer n'a pas reçu une éducation d'historien. » Même sévérité de Thiele, *art. cité*, p. 742, sur le ton polémique et le manque de loyauté de Brewer à l'égard de ses contradicteurs.

5. H. Brewer, *Die Frage um das Zeitalter Kommodians*, dans *Forschungen zur christl. Lit. und Dogmengesch.*, t. X, 5, Paderborn, 1910, prétend réfuter notamment Lejay, Zeller et Weymann.

6. *Ibid.*, p. 36 et n. 1.

une persécution des chrétiens, mais seulement qu'il donne l'ordre à ses troupes de les protéger et de ne pas les confondre dans la persécution avec les païens [1].

Cette riposte est très faible. Comment expliquer, dans cette hypothèse sophistique, le « qui sunt persecuti dilectos » du v. 821 [2]? C'est le fait de la persécution que de nouveaux articles, hostiles à Brewer, mettent en relief. D'Alès écrit des poèmes de Commodien : « La trace des temps de persécution y apparaît, ce me semble, trop évidente et trop profonde pour qu'on en puisse abaisser la date jusqu'après l'édit de Milan. Des indices plus particuliers et de réelle valeur recommandent le temps de saint Cyprien et la terre d'Afrique [3]. » Il fait remarquer, en outre, que le sénat est représenté comme la citadelle du paganisme, alors qu'il était en majorité chrétien dès le début du v^e^ siècle [4].

Dans un dernier article, Brewer fit valoir qu'il y eut au moins, comme persécution au v^e^ siècle, celle des chrétiens par les Vandales d'Afrique [5]. Mais là n'est pas la question, puisque Commodien parle d'une persécution par les Romains idolâtres (v. 819-821), et non par les Barbares hérétiques. En outre, Brewer vit dans le fait que cette persécution était comptée septième un indice de rédaction au v^e^ siècle [6].

Martin, pourtant, n'en croit rien et maintient que « Commodien parle d'une persécution sanglante, ce qui exclut le v^e^ siècle [7] ». Il soutient également que *gentiles* signifie ici : *païens*, par opposition à : *chrétiens*, et non : *Barbares*. Il montre le lien étroit qui rattache cette page au chapitre IX de l'*Apocalypse* de saint Jean [8]. Le thème du sénat, puissance hostile aux chrétiens, est un thème traditionnel, fort antérieur au v^e^ siècle [9]. Pour lui, dans cette page, « le seul élément historique est le fait de nommer les Goths et le fait — qui ne peut en aucun cas s'expliquer par la source de Commodien

1. H. Brewer, *op. cit.*, p. 37-38.
2. Objection présentée par J. Martin, *Studien und Beiträge zur Erklärung und Zeitbestimmung Commodians*, dans *Texte und Untersuchungen zur Gesch. der altchristl. Lit.*, t. XXXIX, 4, Leipzig, 1913, p. 53.
3. A. d'Alès, *art. cité*, p. 481.
4. *Ibid.*, p. 515 et suiv. ; cf. déjà Thiele, *art. cité*, p. 740-741.
5. Brewer, *Geschichtliche Betrachtungen zu Kommodian*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XXXVI (1912), p. 645.
6. *Ibid.*, p. 853.
7. Martin, *op. cit.*, p. 51-53.
8. *Ibid.*, p. 54.
9. *Ibid.*, p. 56.

(*Apocalypse* ou écrit apparenté) — que leur irruption par le fleuve interrompra une persécution des chrétiens[1] ». Un seul événement historique concorde avec cette donnée, selon Martin : l'incursion des Goths en l'an 250, qui interrompit la persécution de Dèce.

Que conclure de cette trop longue discussion, dont je ne présente ici qu'un schéma rapide? Avouons que la thèse de Brewer, séduisante à première vue, a bientôt soulevé mille objections sérieuses. Les répliques de Brewer à ces objections ont été passionnées, mais très inconsistantes ; elles n'ont converti personne, tandis que plusieurs de ses partisans de la première heure ont passé au camp adverse.

Il me paraît pourtant que, si Brewer n'avait pas été affligé d'autant de myopie dans l'investigation que de témérité dans la conjecture, il eût pu découvrir un rapport certain entre cette page de Commodien et les textes relatifs aux invasions du ve siècle. Je crois, en effet, pour ma part, que cette page a été écrite au ve siècle. Mon assertion se fondera, non sur une étude théologique de Commodien (fort chanceuse lorsqu'il s'agit d'un poète visionnaire !), ni même seulement sur des vraisemblances générales de situations, mais sur des parallèles textuels, les seuls qui risquent d'exclure l'appréciation subjective. Si l'on peut démontrer que cette page a pour source directe un seul texte du ve siècle, il sera clair qu'elle n'a pu être écrite à une date antérieure.

* * *

Commodien travaille, en effet, d'après des sources. Le fait a été mis en lumière surtout par les savants qui le croient du IIIe siècle, parce qu'il démarque souvent saint Cyprien. Ainsi, le paragraphe qui sert à introduire notre page utilise le *De mortalitate* de saint Cyprien, comme Martin l'a bien montré :

791 Sex milibus annis prouenient ista repletis,
Quo tempore nos ipsos spero iam in litore *portus*.
. . . . . .
801 Cedet dolor omnis a corpore, cedet et ulcus,
Nec erit *anxietas* ulla nisi gaudia semper.

1. Martin, *op. cit.*, p. 58.

Quisque tribus credit et sentit unum adesse,
Hic erit perpetuus in aeterna saecla renatus.
Sed quidam hoc aiunt : *Quando haec uentura* putamus?
Accipite paucis, quibus actis illa *sequantur*.
Multa quidem signa *fient* tantae termini pesti[1].

Le royaume de Dieu est proche, assurait saint Cyprien. Dieu a prédit les événements à venir (*quando haec uentura* = v. 805) ; ceux qui se produisent annoncent ceux qui suivront (*fiunt... sequentur* = v. 806-807 *sequantur... fient*) ; notre anxiété (*anxietatis* = v. 802 *anxietas*) cessera quand nous serons au port (*portum* = v. 792 *portus*)[2].

On voit comment procède Commodien, lorsqu'il transpose de la prose en vers ; ce n'est pas un plagiaire ; il ne reproduit pas l'ordre des phrases, mais conserve pourtant des mots ou des groupes de mots qui ne laissent pas de doute sur l'emprunt. Peut-on conclure de là que Commodien est sensiblement contemporain de saint Cyprien? L'argument est insuffisant, car Cyprien était lu et apprécié encore au v[e] siècle[3]. Les sources textuelles de la page qui suit nous fourniront, si je ne m'abuse, un terme chronologique beaucoup plus tardif que l'époque de Cyprien.

* * *

J'accorderai sans peine à Martin que le texte de base sur lequel est modelée la vision de Commodien est ce passage du chapitre IX de l'*Apocalypse* de saint Jean :

... [3]Et de fumo putei exierunt locustae in terram ; et data est illis

1. Commodien, *Carm. apol.*, v. 791-807, *éd. citée*, p. 166-167.

2. Cyprien, *De mortalitate* 2-3, éd. Hartel, dans *C. S. E. L.*, t. III, p. 297, 16 et suiv. : « ... ad procellas et turbines mundi trepidatio nulla sit nobis, nulla turbatio, *quando haec uentura* praedixerit Dominus... ; (p. 298, 3) *fiunt* ec e quae dicta sunt, et *quando fiunt* quae ante praedicta sunt, *sequentur* et quaecumque promissa sunt ;... regnum Dei... esse coepit in proximo ;... quis hic *anxietatis* et sollicitudinis locus est?... (p. 299, 6) quando de istis mundi turbinibus extracti sedis et securitatis aeternae *portum* petiuimus ». Texte déjà allégué comme source par Martin, *op. cit.*, p. 28.

3. Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, t. III, p. 412-413, signale son influence à cette date, notamment sur Prudence ; et saint Augustin ! Cf. aussi G. de Plinval, *Pélage*, Lausanne, 1943, p. 75-78, et H. Koch, *Sopravvivenza di Cipriano nell'antica letteratura cristiana, VII*, dans *Ricerche religiose*, 1933, p. 502-522. Le passage de Cyprien, cité à la note précédente, me paraît fonder le plan du *De promissionibus et praedictionibus Dei* de Quodvultdeus, écrit après l'an 450 ; celui-ci cite du reste, dans son sermon *de cataclysmo* 1, *P. L.*, t. XL, 693, le paragraphe 4 du *De mortalitate* sous le nom de saint Cyprien.

potestas, sicut habent potestatem scorpiones terrae ; [4]et praeceptum est illis ne laederent foenum terrae, neque omne uiride, neque omnem arborem : nisi tantum homines qui non habent signum Dei in frontibus suis. [5]Et datum est illis ne occiderent eos, sed ut cruciarent *mensibus quinque* ; et cruciatus eorum, ut cruciatus scorpii cum percutit hominem. [6]Et in diebus illis quaerent homines mortem, et non inuenient eam : et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis. [7]Et similitudines locustarum similes equis paratis in praelium ; et super capita earum tamquam coronae similes auro, et facies earum tanquam facies hominum. [8]Et habebant capillos sicut capillos mulierum, et dentes earum sicut dentes leonum erant ; [9]et habebant loricas sicut loricas ferreas, et uox alarum earum sicut uox curruum equorum multorum currentium in bellum ; [10]et habebant caudas similes scorpionum, et aculei erant in caudis earum ; et potestas earum nocere hominibus *mensibus quinque* ; et habebant super se [11]*regem* Angelum abyssi, cui *nomen* hebraïce Abaddon, graece autem *Apollyon*, latine habens nomen Exterminans[1].

L'auteur de l'*Apocalypse* fournit à Commodien la trame de sa vision, mais non l'ordre des phrases. Notre poète lui emprunte l'idée d'une invasion dirigée par un roi nommé Apollyon et qui sévit pendant cinq mois. Les envahisseurs ont reçu de Dieu mission[2] de châtier seulement ceux qui ne l'honorent pas.

Il y a aussi une notable différence : dans l'*Apocalypse* (IX, 5), les envahisseurs n'ont pas le droit de tuer les méchants, mais seulement de les torturer (cruciarent) ; chez Commodien, au contraire, ils égorgent les méchants (v. 822 trucidantur). Martin a relevé cette divergence et pensé la résoudre par une correction au texte de Commodien ; il propose de lire : *cruci dantur* ou *cruciantur*, au lieu de *trucidantur*[3]. Cette correction est plausible au point de vue paléographique, mais reste conjecturale ; nous verrons qu'on en doit faire l'économie. En outre, Commodien ajoute quantité de circonstances qui ne figuraient pas dans le texte de l'*Apocalypse*. Peut-on découvrir d'après quelles sources il a ainsi enrichi et commenté l'*Apocalypse*, jusqu'à l'altérer sur un point essentiel?

1. Le texte africain de ce passage, édité par S. Berger, *Le palimpseste de Fleury*, Paris, 1889, p. 23, ne présente pas de rapports plus étroits avec Commodien que le texte de la *Vulgate*.

2. *Apoc.* IX, 4 : « praeceptum... Dei » ; Commodien, *Apol.*, v. 814 : « decretoque Dei » ; cf. Martin, *op. cit.*, p. 54.

3. Martin, *ibid.* Rappelons que le texte du *Carmen apologeticum* nous est transmis par un seul manuscrit, le *Mediomontanus* (= *Cheltenhamensis* 12261, s. VIII).

* * *

Ecce ⟨iam⟩ ianua⟨m⟩ pulsat et cogitur ense
Qui cito traiciet *Gothis* inrumpentibus amne.
Rex Apollyon erit cum ipsis, nomine dirus,
Qui *persecutionem* dissipet *sanctorum in armis*.

Tout le paragraphe, sauf le v. 811, qui est tiré de l'*Apocalypse*, me semble reproduire, en un puissant raccourci, le récit qu'Orose, à la suite d'Ammien-Marcellin, avait fait du désastre essuyé par l'empereur arien Valens en 378[1] : les Goths (*Gothi* = v. 810 *Gothis*) traversent le Danube (transito Danuuio ; cf. v. 810 traiciet... amne), prennent les armes (*arma* ; *in arma* = v. 812 *in armis*), dispersent les Romains (sparsim ; cf. v. 812 dissipet). Surtout, leur victoire d'Andrinople est présentée par Orose comme la punition de Valens, persécuteur (*persecutionis* ; *persecutorem* ; cf. v. 812 *persecutionem*) des saints (*sanctos* ; *sanctorum* ; cf. v. 812 *sanctorum*), c'est-à-dire des moines. Même le v. 809, qui est corrompu dans le manuscrit, se laisse corriger et interpréter d'une façon certaine, en fonction de ces événements : « Voici déjà qu'il frappe à notre porte et qu'il est pressé, l'épée dans les reins[2] » ; c'est que les Goths arri-

1. Orose, *Hist.* VII, 33, 1, éd. Zangemeister, dans *C. S. E. L.*, t. V, Vienne, 1882, p. 515, 10 : « (Valens) ilico uelut effrenata audacia legem dedit ut monachi... ad militiam cogerentur... ; milites missi qui *sanctos* ac ueros milites Dei alio nomine *persecutionis* abstraherent ; interfecta sunt ibi agmina multa *sanctorum* » ; VII, 33, 9, p. 517, 17 : « Paruo tempore posteaquam Valens per totum Orientem ecclesiarum lacerationes *sanctorumque* caedes egerat..., gens Hunorum, diu inaccessis seclusa montibus, repentina rabie percita exarsit in Gothos eosque passim conturbatos ab antiquis sedibus expulit. *Gothi* transito Danuuio fugientes, a Valente sine ulla foederis pactione suscepti, ne *arma* quidem, quo tutius barbaris crederetur, tradidere Romanis ; deinde... *in arma* surgentes, uicto Valentis exercitu per Thraciam sese... fuderunt ;... mox legiones..., cum amentes metu sparsim per deuia cogerentur, funditus caesae gladiis insequentum contisque p rierunt. Consoletur se, sed in hoc tantum, peruicacia gentilium, quia temporibus et regibus Christianis tantae simul congestae clades pressam rei publicae onerauere ceruicem... sed quid hoc ad consolationem proficit paganorum, qui palam peruident et in his quoque *persecutorem* Ecclesiarum fuisse punitum? » Cf. Paulin de Nole, *Epist. ad Seuerum*, XXIX, 11, p. 257-258.

2. Le texte du manuscrit : « ecce ianua pulsat et cogitur esse », est forcément fautif, mais se laisse corriger en : « ecce iam ianuam pulsat et cogitur ense. » L'expression « ianuam pulsat » équivaudrait ici, selon le *Thesaurus*, *s. u.* : ianua, p. 138, 18, à « est in ianuis », c'est-à-dire : « prope abest », « il est à notre porte » ; cf. Macrobe, *Sat.* VII, 10, 1, éd. Eyssenhardt, p. 444, 5, à propos de la vieillesse : « (aetas) cuius ianuam iam paene ambo pulsamus » ; Sid. Apoll., *Epist.* VII, 1, 1, éd. Luetjohann, p. 103, 1 (à propos des Wisigoths d'Euric) : « Rumor est Gothos in Romanum solum castra mouisse : huic semper irruptioni nos miseri Aruerni ianua sumus. » J'entends au contraire « ianuam pulsare » au sens habituel : « frapper à la porte (pour demander à entrer) » ; cf. p. ex. Trabea, *com.* 2 : « adueniens digito impellam ianuam : fores patebunt » ; Sénèque, *De benef.* VI, 33, 4 : « non sunt isti amici, qui agmine magno ianuam pulsant, qui in primas et secundas admissiones digerun-

vaient en fugitifs, contraints à évacuer la rive gauche du Danube sous la pression des Huns [1] ; par une ambassade, ils avaient sollicité Valens de les laisser entrer en territoire romain [2], puis avaient passé le fleuve en toute hâte [3]. Enfin, l'expression d'Orose : « pressam rei publicae onerauere ceruicem », a pu suggérer à Commodien le v. 820 : « senatum sub iugo mittunt [4] ».

Notons dès maintenant avec quelle légèreté tous les auteurs, y compris Brewer, ont admis qu'il ne pouvait être question d'une persécution sanglante des catholiques au temps de l'empereur chrétien ! Les auteurs ecclésiastiques du Ve siècle vivent, au contraire, comme je le montrerai tout à l'heure, dans la persuasion que l'ère des martyrs n'est pas close et que les ascètes, en particulier, souffrent persécution.

* * *

Pergit ad Romam cum multa milia gentis
Decretoque Dei captiuat ex parte subactos.
Multi senatorum tunc enim captiui deflebunt
Et *Deum caelorum blasphemant* a barbaro uicti.

Ce paragraphe, qui était capital dans l'hypothèse de Brewer, ne nous fournit pas de parallèles textuels aussi nets. J'admets avec

tur » ; Apulée, *Métam.* I, 22, 1 : « ostium accedo et ianuam firmiter oppessulatam pulsare uocaliter incipio. Tandem adulescentula quaedam procedens... ».

La correction de Ludwig : « cogitur *ense* » est aisée ; cf., en fin de vers, au v. 896 : « mactabitur ense ; » Grégoire le Grand, *Epist.* IX, 75, éd. Hartmann, dans *M. G. H., Gregorii registrum epist.*, t. II, p. 171, 13 : « barbarorum gladiis... premor » ; Merob., *Paneg. II poet.*, v. 127, dans *M. G. H., Auct. ant.*, t. XIV, p. 16 : « Cum Scythicis succumberet ensibus orbis. » C'est pour pouvoir rapporter cette incursion au temps de Dèce que l'éd. Dombart, p. 167 et n., corrigeait d'une façon beaucoup plus aventureuse en : « c*in*gitur *ense* » ; ce cliché virgilien, même s'il était attesté dans la tradition manuscrite (ce qui n'est pas le cas), devrait être rejeté comme *lectio facilior*. De plus, cette donnée concernant l'armement des envahisseurs ne concorderait pas avec celle d'*Apoc.* IX, 9 : « loricas ferreas ».

1. Le texte d'Orose cité ci-dessus, p. 236, n. 1, résume Ammien Marcellin, *Res gestae*, XXXI, 4, 2, éd. Gardthausen, p. 239, 30, qui montre les Goths : « *multitudinem* barbaram (cf. v. 813 cum *multa* milia gentis)... abditarum nationum ui subita sedibus pulsam circa flumen Histrum uagari » (cf. p. 240, 22 *amnem* = v. 810 *amne*, pour désigner le Danube).

2. *Ibid.*, XXXI, 4, 1, p. 239, 24 : « suscipi se humili prece poscebant », et 5, p. 240, 7 : « uerum pubescente iam fide gestorum, cui robur aduentus *gentilium* addiderat legatorum, precibus et obtestatione petentium citra flumen suscipi plebem extorrem... ».

3. Le « cito » du v. 810 me paraît signifier, non pas : « bientôt » (comme traduit Labriolle), mais : « promptement » ; Ammien Marcellin, *ibid.*, insiste sur cette hâte, p. 240, 17 : « nauabatur opera diligens » ; 20 : « transfretabantur in dies et noctes » ; 27 : « turbido instantium studio ».

4. Des formules semblables sont fréquentes chez Orose ; cf. *Hist.* II, 10, 9, p. 107, 2 : « iugum captiuitatis ; » III, 23, 45, p. 199, 3 : « detracto excussoque a ceruicibus iugo »

Lejay et Martin contre Brewer que le « decretoque Dei » n'a rien de commun avec la voix surnaturelle qu'Alaric croyait entendre et qui le poussait à marcher sur Rome. Des expressions analogues étaient courantes chez les auteurs chrétiens[1]. Celle-ci reprend le texte de l'*Apocalypse* (IX, 4) : « praeceptum est illis ne laederent foenum terrae », et le sens est : « Par une décision de Dieu, il ne fait prisonniers qu'une partie des vaincus. » De même, tandis qu'Augustin et Orose présentaient comme une faveur divine le fait que de nombreux sénateurs ne furent pas tués[2], Commodien présente comme un dur châtiment de Dieu la captivité de nombreux sénateurs. Il faut donc convenir que, si Commodien pense ici particulièrement au saccage d'Alaric, il adapte au texte de l'*Apocalypse* le récit des narrateurs du v^e^ siècle.

Néanmoins, la théorie selon laquelle une partie des Romains est préservée de la captivité par une faveur divine paraît correspondre au fait qu'Alaric reconnut plusieurs églises comme lieux d'asile[3]. Objectera-t-on que la malédiction jetée sur le sénat, considéré comme coupable, est une notion ancienne, fort antérieure au v^e^ siècle[4]? L'objection est insuffisante, car, au v^e^ siècle, le sénat, quoique composé en majorité de chrétiens, continuait d'être maudit, en particulier par les auteurs ascétiques : ils considèrent que les jeux offerts par les sénateurs sont dignes d'attirer sur Rome les menaces prédites par l'*Apocalypse*[5]; ils fustigent la réac-

1. Cf. Orose, *Hist.* VI, 22, 5, p. 484, 4 : « ordinatione Dei » ; VII, 39, 2, p. 545, 8 (à propos du pape Innocent, absent de Rome lors du saccage) : « occulta prouidentia Dei ».

2. Augustin, *Ciu. Dei*, III, 29, p. 125, 7 : « Gothi uero tam multis senatoribus pepercerunt, ut magis mirum sit quod aliquos peremerunt... (Sylla) plures iugulauit senatores, quam Gothi uel spoliare potuerunt » ; Orose, *Hist.* II, 19, 13, p. 132, 10 : « hic uix quemquam (senatorem) requiri, qui forte ut latens perierit ». Lorsque Augustin traite des prisonniers faits par Alaric (*Civ. Dei* I, 14-15 ; *Epist.* CXI), il ne mentionne pas les sénateurs. La captivité de nombreux sénateurs n'aurait d'ailleurs rien qui caractérise spécialement le sac de Rome par Alaric ; car cf., à propos du sac de Carthage, Victor de Vita, *Hist.* I, 12, p. 7, 3. La tradition en ce qui concernait les sénateurs de Rome n'avait rien de fixe ; Socrate, *Hist. eccl.* VII, 10, *P. G.*, t. LXVII, 756 B, dit au contraire qu'il y en eut beaucoup de tués.

3. Cf. le texte cité ci-dessous, p. 241, n. 3. Labriolle, *Litt. lat. chrét.*, p. 248, prétend à tort que, selon Augustin et Orose, Alaric aurait montré une égale mansuétude envers les païens ; en réalité, les païens qui ont échappé au saccage de Rome n'ont pu le faire qu'en entrant dans les lieux d'asile réservés aux chrétiens et en se faisant passer pour tels ; c'est ce que précise Orose, *Hist.* VII, 39, 10, p. 546, 16.

4. Cf. Martin, *op. cit.*, p. 56, qui cite les *Oracles Sibyllins* et le commentaire de Victorin de Pettau sur l'*Apocalypse*.

5. Cf. Paulin de Nole, *Epist. ad Pammachium* (hiver 395/396), XIII, 15, p. 96, 15 : « Poteras, Roma, illas intentas in Apocalypsi minas non timere, si talia semper ederent munera senatores tui. »

tion païenne, qui, à l'instigation du préfet de la ville, s'était fait jour parmi les sénateurs romains, lors du siège d'Alaric [1]. En plein milieu du ve siècle, Salvien s'en prend encore constamment aux plus hauts magistrats romains, fussent-ils chrétiens, comme aux plus pervertis et aux principaux responsables des désastres [2] ; c'est une opinion courante à l'époque, même en dehors des cercles ascétiques [3]. Rien n'empêche donc que notre paragraphe ait été écrit au ve siècle et fasse allusion au saccage de 410. Ce qui paraît le confirmer, c'est le « Deum caelorum blasphemant » ; ce thème fut fréquemment développé à la suite du sac de Rome [4] ; Commodien

1. Il ressort du témoignage de Zosime, *Hist.* V, 41, éd. Bekker, p. 305 ; Sozomène, *Hist. eccl.* IX, 6, *P. G.*, t. LXVII, 1609 A, et Gerontius, *Vita s. Melaniae*, c. 34, éd. Rampolla, Rome, 1905, p. 18, 29, qu'une fraction du sénat réclama des sacrifices officiels, célébrés sur le Capitole en présence du sénat assemblé, pour obtenir la protection des dieux ; puis on envisagea la confiscation des biens de sainte Mélanie et de son mari, le riche Pinien, en vue d'acquitter le tribut à Alaric ; le préfet de la ville, Pompeianus, était à la tête de ce mouvement, qui fut près de réussir. L'ascète Gérontius n'hésite pas à impliquer tout le sénat dans cette tentative : « praefectus quidam erat tunc gentilis, cuius etiam minime nomen recordor, qui consilium dederat senatoribus Vrbis ut facultates eorum deberent sociari senatui, et absurdum esse eas illos Domino obtulisse, sed magis rei publicae uiribus et senatui subiici debere. Cumque haec sedens praefectus diluculo cum omni senatu tractaret... adfuit prouidentia Dei et subito orta seditione populi propter penuriam panis, ne multum loquar, mox detractus de tribunali in media ciuitate lapidibus interfectus est, ita ut etiam aperte senatus confiteretur consilium quod occulte tractauerant aduersus beatissimos insidiantes, et non ob aliam causam fuisse eum interfectum, nisi propter uindictam *sanctorum* et merita » ; les faits se datent de la fin de 408 (cf. Rampolla, *éd. citée*, p. 186-187), mais ce texte ne semble pas avoir été allégué jusqu'à présent à propos de Commodien. De son côté, l'historien païen Zosime n'est pas tendre pour le sénat, auquel il reproche d'avoir fait trop de concessions à Alaric, *Hist.* V, 6, p. 323, 3 : « συνελθοῦσα τοίνυν ἡ γερουσία πᾶσα καὶ περὶ τοῦ πρακτέου βουλευσαμένη πᾶσιν ἐνέδωκεν οἷς Ἀλάριχος ἐκέλευσεν. »

2. Salvien, *De gub. Dei* VI, 13, 77, éd. F. Pauly, dans *C. S. E. L.*, t. VIII, p. 146, 27 (à propos du saccage de Trèves) : « ad hoc postremo rabida uini auiditate peruentum est, ut principes urbis ipsius ne tunc quidem de conuiuiis surgerent, cum iam urbem hostis... intraret... ; lasciuiebant in conuiuiis uetuli et honorati » (cf. Victor de Vita, *Hist.* I, 15, p. 8, 8 : « senatorum et honoratorum ») ; contre les préfets, IV, 4, 21, p. 71, 2 : « quid aliud quorundam, quos taceo, praefectura quam praeda? » ; contre les nobles, cf. l'*index nominum* de l'éd. Pauly, *s. u.* nobiles.

3. Priscus, *Excerpta de legationibus Romanorum*, éd. Bekker, dans *C. S. H. B.*, Bonn, 1829, p. 195, 5, au cours de son ambassade de 448 à la cour d'Attila, défend la supériorité de la civilisation romaine devant un transfuge partisan des Barbares ; celui-ci est à demi convaincu, mais s'en prend aux magistrats contemporains : « οἱ μὲν νόμοι καλοὶ καὶ ἡ πολιτεία Ῥωμαίων ἀγαθή, οἱ δ'ἄρχοντες οὐχ ὅμοια τοῖς πάλαι φρονοῦντες αὐτὴν διαλυμαίνονται ».

4. Augustin, *Retract.* II, 43, 1, *P. L.*, t. XXXII, 647 : « interea Roma Gothorum irruptione... euersa est ; cuius euersionem deorum... cultores... in Christianam religionem referre conantes, solito acerbius *Deum* uerum *blasphemare* coeperunt » ; Orose, *Hist.* VII, 39, 18, p. 548, 9 : « et ne quisquam forte dubitaret ad correptionem superbae, lasciuae et blasphemae ciuitatis hostibus fuisse permissum... ». Mais l'idée des blasphèmes apparaît aussi bien à la suite du sac de Carthage en 439, chez Quodvultdeus, *De tempore barbarico*, éd. Morin (*Augustini tractatus inediti*, Munich, 1917, p. 202, 56) : « nec tamen quiescunt mali murmurare, detrahere, blasphemare ».

pourrait dépendre ici textuellement de Salvien, chez qui se retrouve l'expression [1]. Cette hypothèse prendra plus de force lorsque nous aurons vu ce que doit à Salvien l'un des paragraphes qui suivent.

* * *

817 Hi tamen *gentiles pascunt Christianos* ubique
Quos magis *ut fratres re*quirunt gaudio pleni.

Ces vers commentent le passage de l'*Apocalypse* (IX, 4) : « et praeceptum est illis ne laederent foenum terrae », en y ajoutant l'idée de fraternité chrétienne entre occupants et occupés. Brewer n'a pu découvrir dans le récit du saccage de Rome rien qui témoigne d'une attitude proprement *fraternelle* d'Alaric à l'égard des chrétiens [2]. Mais, s'il avait lu Orose plus soigneusement, il l'aurait vu développer, à propos des Burgondes du royaume de Worms, cette nation (*gentem* ; cf. v. 813 *gentis* ; v. 817 *gentiles* [3]) au nom effrayant (*nomen* ; cf. 811 *nomine*), forte de plus de 80.000 têtes (plus quam octoginta *milia* ; cf. v. 813 cum multa *milia*), établie sur la rive gauche du Rhin (fluminis ; cf. v. 810 amne), l'idée que, *malgré* leur supériorité écrasante (quamuis ; cf. v. 817 tamen), grâce à la providence de Dieu (prouidentia Dei ; cf. v. 814 decretoque Dei), ils accueillent (*re*ceptis ; cf. v. 818 *re*quirunt) les vaincus (*subacta* ; subiectis ; cf. v. 814 *subactos*) comme des frères dans le Christ (*fratribus Christianis* = v. 817 *Christianos... fratres*) [4].

1. Salvien, *De gub. Dei* VI, 12, 67, p. 144, 5 : « obsessa est urbs Roma et expugnata : ergo desierunt *blasphemi* ac furiosi esse Romani? » ; cf. IV, 16, 80, p. 94, 4 : « ... *blasphement* patrem nostrum qui est *in coelis* ».

2. Brewer, *Die Frage um das Zeitalter Kommodians*, p. 37, n. 1, était pourtant sur la bonne voie lorsqu'il alléguait, en faveur de la fraternité chrétienne, Orose, *Hist.* VII, 32, 9, p. 513, 9 : « Praeterea Athanaricus rex Gothorum in gente sua crudelissime persecutus... quorum tamen plurimi in Romanum solum non trepidi, uelut ad hostes, sed certi quia ad fratres, pro Christi confessione fugerunt. »

3. Il semble donc que, par « gentiles », Commodien entend ici : les Barbares ; dans le même sens, Cassiodore, *Var.* VIII, 11, 2, et VIII, 21, 6, dans *M. G. H.*, *Auct. ant.*, t. XII, p. 241, 30, et 253, 3, appelle « gentiles » les Ostrogoths ariens et Ammien Marcellin, texte cité ci-dessus, p. 237, n. 2, les Wisigoths. Mais le sens de « païens » n'est pas exclu, puisque les Burgondes, cette *gens* dont parle Orose, étaient païen- avant de se convertir au catholicisme. A cause de l'antithèse avec *Christianos*, c'est le sens que retient pour ce passage le *Thesaurus*, *s. u.* gentilis, p. 1872, 9.

4. Orose, *Hist.* VII, 32, 11, p. 514, 3 : « Burgundionum quoque nouorum hostium nouum *nomen*, qui plus quam octoginta *milia*, ut ferunt, armatorum ripae Rheni fluminis insederunt. Hos quondam *subacta* interiore Germania... in magnam coaluisse *gentem*... ; quamuis prouidentia Dei Christiani omnes facti catholica fide nostrisque clericis, quibus oboedirent, *re*ceptis blande, mansuete innocenterque uiuant, non quasi cum subiectis Gallis, sed uere cum *fratribus Christianis* » ; cf. aussi Socrate, *Hist. eccl.* VII, 30, *P. G.*, t. LXVII, 805 C.

On aurait peine à trouver une équivalence plus précise, dans la pensée comme dans les termes [1]. De plus, à propos des Vandales en Espagne, Orose tient une théorie analogue sur leur revirement favorable aux Romains [2] : *malgré* leur barbarie récente (quanquam ; cf. v. 817 tamen), ils les choient (fouent ; cf. v. 817 pascunt) *comme* des alliés et des amis (*ut* socios... et amicos ; cf. v. 818 *ut* fratres) en laissant l'épée pour la charrue, ce qui suggère l'idée qu'ils nourrissent les populations. Lorsqu'il écrit ces vers, Commodien a donc présents à l'esprit les deux passages d'Orose relatifs à l'évolution des Barbares vers des mœurs plus douces, au contact des chrétiens.

Comment a-t-il pu appliquer cette théorie à l'attitude des Goths lors du sac de Rome et pourquoi emploie-t-il le mot *pascunt*? C'est que les Goths aussi avaient été présentés par Jérôme et Augustin comme miraculeusement adoucis [3]. Une anecdote pieuse, dont le souvenir nous est conservé par Sozomène, contait qu'un Wisigoth, lors du saccage d'Alaric, frappé d'admiration par une épouse romaine qui résistait à ses tentatives de viol, la conduisit à l'asile de Saint-Pierre et poussa la charité jusqu'à donner aux gardiens de l'église six pièces d'or pour la *nourriture* de cette femme (εἰς ἀποτροφήν) [4]. Au prix d'une généralisation hâtive (*ubique*),

1. J'entends bien que les rapprochements relatifs aux mots : « nomen, milia, fluminis, gentem, prouidentia », ne seraient pas à eux seuls décisifs, puisque j'ai rapporté moi-même le mot « amne » de Commodien à Ammien Marcellin parlant du Danube, les mots « nomine, decreto » à l'*Apocalypse*. Mais on voit comme il était facile au poète de contaminer plusieurs sources relatives à l'invasion.

2. Orose, *Hist.* VII, 41, 7, p. 554, 3 : « quanquam et post hoc quoque continuo barbari exsecrati *gladios suos ad aratra conuersi* sunt residuosque Romanos *ut* socios modo et amicos fouent ». Cf. à propos des Goths : Jérôme, *Epist. ad Sunniam et Fretelam* CVI, 1, p. 248, 2 ; « bellicosa pectora uertuntur in mansuetudinem Christianam. Nunc et Esaiae uaticinium cernimus opere completum : *concident gladios suos in aratra* » (*Is.* II, 4).

3. C'est le sens, par exemple, du chapitre I, 7, de la *Cité de Dieu*, éd. Dombart, p. 11 ; Augustin insiste sur les actes de clémence que les Goths accomplirent au sein même du saccage : « inusitata rerum facie inmanitas barbara tam mitis apparuit, ut amplissimae basilicae implendae populo cui parceretur eligerentur et decernerentur,... quo liberandi multi a miserantibus hostibus ducerentur, unde *captiuandi* ulli nec a crudelibus hostibus abducerentur ; hoc Christi nomini, hoc Christiano tempori tribuendum quisquis non uidet, caecus, quisquis uidet nec laudat, ingratus, quisquis laudanti reluctatur, insanus est. Absit, ut prudens quisquam hoc feritati inputet barbarorum ».

4. Sozomène, *Hist. eccl.* IX, 10, *P. G.*, t. LXVII, 1617 A : « καὶ παραδοὺς τοῖς φύλαξι τῆς ἐκκλησίας καὶ χρυσοὺς ἓξ εἰς ἀποτροφὴν αὐτῆς, ἐκέλευσε τῷ ἀνδρὶ φυλάττειν. » Brewer s'efforçait, *Die Frage um das Zeitalter Kommodians*, p. 22, n. 2, d'atténuer le sens de ce *pascunt* jusqu'à signifier seulement : « protègent ». Le « requirunt » de Commodien, appliqué au saccage de Rome, est peut-être une interprétation tendancieuse des textes qui louent certains Goths d'avoir conduit aux lieux d'asile des chrétiens découverts dans la ville, pour leur éviter d'être massacrés ; cf. Augustin, *Civ. Dei*, I, 1 ducebantur ; I, 7 ducerentur ; Orose, *Hist.* II, 19, 13, p. 132, 7 agmina... cogentes ; VII, 39, 9, p. 546, 13 omnesque etiam in abditis latentes inuitat ac pulsat ; VII, 39, 13, p. 547, 9 ducendis populis.

Commodien pouvait donc écrire que les Goths nourrissaient les chrétiens comme faisaient les autres Barbares.

* * *

Nam luxuriosos et *idola* uana *colentes*
Persecuntur enim et senatum sub iugo mittunt.
Haec *mala per*cipiunt, qui sunt *persecuti* dilectos :
Mensibus in quinque *trucidantur* isto sub hoste.

Ces vers sont un développement des paragraphes de l'*Apocalypse* (IX, 4-5) qui annonçaient cinq mois de tortures infligées par l'envahisseur aux hommes qui ne portent pas sur le front le sceau de Dieu. Comment notre poète a-t-il pu transposer cette donnée jusqu'à promettre aux méchants la mort (*trucidantur*), alors que ces tortures, selon l'*Apocalypse*, ne devaient pas entraîner la mort (ne occiderent)?

L'idée générale de Commodien est très claire : les persécuteurs seront à leur tour persécutés par les Barbares ; ceux qui ont égorgé seront à leur tour égorgés, et ce sera justice. Pourquoi une telle importance attachée à la notion de persécuteur? Cette notion, qui revient souvent dans les œuvres de Commodien, est-elle invraisemblable de la part d'un auteur du v^e^ siècle? Au contraire, Augustin, puis Quodvultdeus (celui-ci dans un ouvrage écrit entre 450 et 453[1]) mentionnent, outre les dix grandes persécutions traditionnelles cataloguées par Orose[2], des persécutions plus récentes : celle des catholiques par l'empereur Valens, celle des sujets chrétiens du roi Athanaric et, à l'époque contemporaine, du vivant même d'Arcadius, celle des Arméniens chrétiens chassés de Perse[3].

1. Cf. Franses, *Die Werke des hl. Quodvultdeus, Bischofs von Karthago, gestorben um 453*, Munich, 1920, p. 47.

2. Orose, *Hist.* VII, 26, 9, p. 494, 20 : « decem persecutiones a Nerone usque ad Maximianum Ecclesia Christi passa est ». Le compte détaillé en est donné de VII, 7, à VII, 25.

3. Augustin, *Civ. Dei*, XVIII, 22, éd. Dombart, p. 296, 12, n'admet pas la théorie selon laquelle la persécution de l'Antéchrist sera la onzième ; il y a déjà eu bien des persécutions depuis la dixième, entre autres celles-ci : « Postremo nostra memoria Valens, supra dicti Valentiniani frater, Arianus nonne magna persecutione per Orientis partes catholicam uastauit ecclesiam?... Rex Gothorum in ipsa Gothia persecutus est Christianos crudelitate mirabili... Quid modo in Perside? Nonne ita in Christianos ferbuit persecutio (si tamen iam quieuit), ut fugientes inde nonnulli usque ad Romana oppida peruenerunt. Haec atque huius modi mihi cogitanti non uidetur esse definiendus numerus persecutionum, quibus exerceri oportet ecclesiam. Sed rursus affirmare aliquas futuras praeter illam nouissimam, de qua nullus ambigit Christianus, non minoris est temeritatis » ; Quodvultdeus, *De pro-*

Orose avait déjà décrit, nous l'avons vu [1], celles d'Athanaric et de Valens, et c'est d'après son récit du règne de Valens que Commodien avait imaginé une irruption gothique faisant cesser la persécution des saints, c'est-à-dire des moines catholiques. Cette persécution elle-même n'était qu'un aspect de la grande lutte qui se déclencha à la fin du IVe siècle entre partisans et adversaires de l'ascétisme ; les ennemis des moines étaient nombreux, non seulement parmi les païens et les Ariens, mais même parmi les catholiques [2].

Commodien a certainement rapproché le texte d'Orose des derniers livres du *De gubernatione Dei* ; Salvien y développait longuement la théorie de la persécution des saints par les idolâtres. Pour lui, en effet, sont saints tous les moines [3] ; sont luxurieux (*luxuriarum* ; = v. 819 *luxuriosos*) et idolâtres (*idolis* ; *colitur* ; *cultus* ; *cultibus* = v. 819 *idola... colentes*) tous ceux de ses contemporains, soi-disant chrétiens, qui continuent de fréquenter les théâtres ou les cirques ; et ils sont légion [4]. La conclusion de son ouvrage applique cette théorie à l'invasion de l'Afrique par

missionibus et praedictionibus Dei, III, 34, 36, *P. L.*, t. LI, 831 D : « Decem sane persecutiones a Nerone usque ad Diocletianum et Maximianum fuisse Orosius historiographus, ueluti decem plagas Aegyptias, scripsit. Alias sane quamplures beatae memoriae Augustinus scriptis suis inseruit. Quas haud procul a nobis sensit et uidit, nobisque memorias sui martyrii consecratas tradidit uenerandas, credens et ipse augmenta Ecclesiae, quae nos uidemus impleri. Sane nostris temporibus apud Persas persecutionem factam nouimus, imperante Arcadio religioso et Christiano principe ; qui ne traderet ad se confugientes Armenios bellum cum Persis confecit. » L'opinion vit aussi dans la terreur du retour d'un empereur persécuteur. Le parti catholique fait assassiner le général Stilichon parce qu'on le soupçonne d'avoir voulu élever à la pourpre son fils Eucher, qui persécuterait les chrétiens ; cf. Orose, *Hist.* VII, 38, 6, p. 544, 7 : « Occisus Eucherius, qui ad conciliandum sibi fauorem paganorum restitutione templorum et euersione ecclesiarum inbuturum se regni primordia minabatur. »

1. Ci-dessus, p. 236 et p. 240, n. 2.

2. Cf. P. de Labriolle, *Histoire de l'Église*, t. III (en collaboration avec J.-R. Palanque et G. Bardy), Paris, 1936, p. 355-364. Citons parmi les catholiques : Jovinien et Vigilance ; parmi les païens : Eunape, Libanius, Palladas, Zosime ; sans compter Rutilius Namatianus dont on discute s'il fut païen ou chrétien ; cf. les textes allégués par H. Schenkl, *Ein spätrömischer Dichter und sein Glaubensbekenntnis*, dans *Rheinisches Museum*, t. LXVI (1911), p. 410-416, P. de Labriolle, *Rutilius Claudius Namatianus et les moines*, dans *R. É. L.*, t. VI (1928), p. 34-40, et E. Babut, *Priscillien et le priscillianisme*, p. 67-78.

3. Pour l'équivalence : *seruus Dei* = *sanctus Dei* = *monachus*, cf. Salvien, *De gubernatione Dei*, VIII, 4, 19, p. 197, 26, et 198, 27.

4. *Ibid.*, VI, 11, 59, p. 142, 8 : « *Nam* per turpitudines criminosas aeterna illic salus Christianae plebis extinguitur et per sacrilegas superstitiones maiestas diuina uiolatur. Dubium enim non est quod laedunt Deum, utpote *idolis* consecratae. *Colitur nam*que et honoratur Minerua in gymnasiis, Venus in theatris, Neptunus in circis, Mars in harenis, Mercurius in palaestris, et ideo pro qualitate auctorum *cultus* est superstitionum. Quicquid inmunditiarum est hoc exercetur in theatris, quicquid *luxuriarum* in palaestris... ; admisceri enim huic Christianum hominem superstitioni genus est sacrilegii, quia eorum *cultibus* communicat, quorum festiuitatibus delectatur. » On remarquera le *nam* du v. 819 de Commodien, qui paraît correspondre aux deux *nam* de Salvien.

les Vandales : les Romains d'Afrique étaient restés idolâtres de cœur[1] ; l'invasion vandale est une juste punition ordonnée par Dieu[2] ; si Carthage vient de tomber en 439, c'est que ses habitants persécutaient les saints (*sanctis* ; *insectabantur* = v. 812 *persecutionem sanctorum* ; 821 *persecuti* dilectos) ; ils ne font que subir les maux (*mala perferant* = v. 821 *mala percipiunt*) qu'ils ont fait subir aux saints ; ils sont égorgés comme ils ont voulu les égorger (*trucidarentur* = v. 822 *trucidantur*)[3]. C'est bien à tort que Martin corrigeait *trucidantur* en *cruci dantur* ou *cruciantur* pour mettre le texte de Commodien en accord avec le texte de l'*Apocalypse*. Si Commodien contredit sur ce point l'*Apocalypse*, c'est parce qu'il suit Salvien littéralement, jusque dans ses pires exagérations rhétoriques[4].

1. Salvien, *op. cit.*, VIII, 7, 10, p. 195, 10 : « multi eorum, qui professionem Christo dicauerant, mente *idolis* seruiebant ».

2. *Ibid.*, VII, 23, 105, p. 190, 4 : « (Vandali), quos dominari Africae Deus iussit » ; cf. v. 814 decretoque Dei.

3. *Ibid.*, VIII, 4, 19, p. 197, 19 : « In monachis, id est *sanctis* Dei, Afrorum probatur odium... quia *insectabantur*... (cf. 198, 7 *persecutione* ; 198, 9 *sanctos* ; 198, 12 *persecuti sint* seruos Dei) ; VIII, 4, 24, p. 199, 20 : « illic... ideo tantum Dei seruis licuit euadere quia a pagano iure defensi sunt, ne Christianorum manibus *trucidarentur* ; et miramur si nunc Barbaros illi *perferunt*, cum uideamus quod *sancti* in illis Barbaros *pertulerunt*... ; minime miremur itaque aut indignemur, quod aliqua nunc illi ab hominibus *mala perferant* ». Le *dilectos* de Commodien est une expression de saint Paul. (*Col.* III, 12 : « electi Dei et sancti et dilecti »), mais a dû être suggéré ici par le contexte de Salvien, qui oppose la haine à l'amour (p. 198, 17 *diligat*) et insiste sur la tendresse de Dieu pour ses saints (p. 197, 4 benignissimus... ac piissimus ; 197, 9 affectu indulgentissimo ; 197, 11 teneritudinem pietatis).

4. Salvien, en effet, n'ose affirmer que des moines aient été réellement égorgés, VIII, 4, 19, p. 198, 4 : « sed isti, inquis, sanctos non occiderunt, sicut Iudaeos fecisse legimus. An occiderint nescio, non affirmo, sed tamen magna defensio, si hoc tantum in eis de paganorum non fuit persecutione, quod habet persecutio ipsa postremum. Putemus ergo occisos illic non esse sanctos : sed quid faciemus, quod non sunt longe ab occidentibus, qui animo occisionis oderunt, praesertim cum Dominus ipse dicat : qui odit fratrem suum sine causa, homicida est » (I *Ioh.* III, 15). Le seul fait que Salvien certifie, c'est que tous les cénobites d'Égypte ou de Jérusalem et tous les ermites de passage à Carthage y étaient bafoués ; mais cela ne gêne nullement notre rhéteur ! Tout se passe, dit-il, comme si on les tuait, VIII, 4, 22, p. 198, 32 : « uere ut si quis ea inscius rerum fieri uideret, non aliquem hominem ludificari, sed nouum inauditumque monstrum abigi atque exterminari arbitraretur ». Si tendancieuse que soit l'assertion de Salvien, elle vise un fait réel : on reprochait aux moines d'être des monstres : « ἀνθρώπους μὲν κατὰ τὸ εἶδος, ὁ δὲ βίος αὐτοῖς συώδης », dit Eunape, *Vitae sophistarum*, éd. Boissonade, Didot, Paris, 1849, p. 472, 34 ; cf. Rutilius Namatianus, *De reditu*, I, 525. Saint Jean Chrysostome, *Aduersus oppugnatores eorum qui ad monasticam uitam ducunt*, I, 2, *P. G.*, t. XLVII, 322 A (traité relatif à la persécution de Valens), craint que les chrétiens ne passent pour « θηρία καὶ τέρατα ἀνθρωπόμορφα » (on notera l'analogie des développements de Salvien, *Gub. Dei*, VIII, 4, 18-22, et Chrysostome, *op. cit.*, I, 4-6, qui établissent un parallèle entre la persécution présente et celle des apôtres par les Juifs). En Afrique, les communautés de moines ou de religieuses furent combattues en outre par les Donatistes ; cf. P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. IV, p. 145, et U. Moricca, *Spunti polemici di s. Agostino contro i nemici e i falsi interpreti del suo ideale monastico*, dans *Misc. Agost.*, t. II, p. 933-975.

* * *

S'étonnera-t-on que Commodien attribue aux Goths des traits qui, chez Orose ou Salvien, s'appliquaient aux Burgondes ou aux Vandales? Qu'il étende aux Romains de Rome une manie persécutrice que Salvien décrivait chez les Romains de Carthage? L'objection tombe, car il s'agit, chez Orose ou Salvien, d'une théorie générale : pour Orose, les Barbares de toute nation se sont adoucis et convertis ou sont en train de le faire ; pour Salvien, les Romains de n'importe quelle province sont persécuteurs de moines et ont provoqué le châtiment divin sur l'Empire. Carthage n'est citée par lui qu'à titre d'exemple, parce que sa chute est un événement récent et retentissant ; mais, à travers Carthage, c'est Rome, c'est l'Empire romain tout entier qu'il vise et qu'il maudit ; il a pris soin de nous en avertir au début de son long développement [1].

Je ne crois donc pas, comme Brewer, que Commodien ait pour but de décrire une incursion contemporaine de bandes hunniques, ni même précisément le saccage de Rome par les Wisigoths d'Alaric. Il prédit une invasion future, celle qu'annonçait déjà l'*Apocalypse* et que suivra la fin du monde. Mais les traits qu'il ajoute au texte de l'*Apocalypse* sont imaginés d'après les théories relatives aux Barbares, telles que les avaient élaborées les écrivains ecclésiastiques du ve siècle. Voilà ce qui donnait à la thèse de Brewer une apparence de vérité, quoique, sous la forme où il l'a présentée, elle ne fût pas susceptible d'une démonstration scientifique. Les parallèles textuels que j'ai mis en lumière obligent de penser que Commodien a contaminé plusieurs passages d'Orose et de Salvien [2].

1. Salvien, *Gub. Dei*, VII, 16, 67, p. 177, 11 : « Carthaginem dico... in Africano orbe quasi Romam : quae mihi ideo in exemplum ac testimonium sola sufficit, quia uniuersa penitus, quibus in toto mundo disciplina rei publicae uel procuratur uel regitur, in se habuit... Hac ergo tantum contenti sumus ad exemplum ac testimonium ceterarum. » Si Commodien rapporte au saccage de Rome la persécution des idolâtres par les Barbares, il y a peut-être été conduit par Augustin, *Civ. Dei*, V, 23, p. 208, 18, décrivant les Wisigoths d'Alaric « qui contra omnem consuetudinem gestorum ante bellorum ad loca sancta confugientes Christianae religionis reuerentia tuerentur ipsisque daemonibus atque impiorum sacrificiorum ritibus... sic aduersarentur nomine Christiano, ut longe atrocius bellum cum eis quam cum hominibus gerere uiderentur ». C'est par erreur que Thiele, *art. cité*, p. 714, prétend, contre Brewer, *Kommodian*, p. 34, que cette phrase se rapporte à l'invasion de Radagaise, et non au sac d'Alaric. D'autre part, lors du siège d'Alaric, le sénateur idolâtre Pompeianus, selon le récit de Gerontius, ci-dessus, p. 239, n. 1, avait été *tué*, par une vengeance providentielle, pour avoir persécuté les saints ascètes.

2. J. Martin, *Christl. lat. Dichter, Commodianus*, p. 91, assurait, au contraire, qu'aucune source ne peut être décelée, postérieure à Lactance.

L'irruption des Barbares est conçue par lui d'après le récit de l'invasion wisigothique au temps de Valens, et c'est sans doute la raison principale pour laquelle Commodien désigne les envahisseurs futurs sous le nom de Goths. Mais leur conduite amicale envers les frères chrétiens est celle qu'Orose prêtait aux Burgondes ou aux Vandales, plus explicitement encore qu'aux Wisigoths. Leur juste triomphe sur les Romains idolâtres, qui persécutent et égorgent les saints, est celui que Salvien attribuait aux Vandales vainqueurs de Carthage. Lorsque Commodien parle de « notre persécution » (v. 808), il entend par là très précisément la persécution des gens de son espèce : des ascètes[1], et non l'une des persécutions traditionnelles du temps de l'Empire païen. Il imagine donc la septième persécution des ascètes et ses conséquences sur le modèle de la première, celle de Valens, et des événements qui ont suivi. Voilà, je crois, la clé de l'énigme[2].

Si ma démonstration venait à être admise par tous, le problème de la date de Commodien et de l'interprétation de ses œuvres devrait être reconsidéré à partir de cette certitude : Commodien a lu les *Histoires* d'Orose, écrites en 417, et le *De gubernatione Dei* de Salvien, écrit peu de temps après 439. Que l'on cesse donc de voir en lui le premier en date des poètes chrétiens ! Ses œuvres doivent plutôt fournir un précieux témoignage sur le monde occidental au milieu du Ve siècle[3].

Pierre COURCELLE.

1. On sait qu'il se qualifie lui-même « mendicus Christi » (acrostiche de *Instr.* II, 39).

2. Mais pourquoi la *septième* persécution? Chiffre sacré, traditionnel dans les Apocalypses ; cf. Martin, *Studien und Beiträge*, p. 51. Augustin, dans le texte ci-dessus, p. 242, n. 3, s'en prend aux gens qui annoncent une série de persécutions futures, précédant la dernière. Tel est bien notre Commodien.

3. Cette donnée concorde avec le seul témoignage externe relatif à Commodien. Ce n'est peut-être pas par hasard que Gennade, *De script. eccles.* XV, *P. L.*, t. LVIII, 1068 C, place sa notice sur Commodien après la notice sur Prudence. Il est possible que Gennade ne connaisse Commodien qu'à travers son *Carmen Apologeticum*, comme veut G. Bardy, *La notice de Gennadius sur Commodien*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XIV (1924), p. 444-447. Il aura, du moins, acquis par cette lecture le sentiment que Commodien vivait au temps des grandes invasions. Mais pourquoi, dira-t-on, Gennade ne sait-il rien de Commodien, si celui-ci est presque son contemporain? J'ai prévenu que je ne me chargeais pas d'expliquer les silences. Gennade ne connaît non plus la biographie de l'illustre Prudence que par ses œuvres : « ex quorum lectione agnoscitur Palatinus miles fuisse ». Pourquoi, devrait-il avoir de meilleures sources d'information sur notre obscur ascète?